



DATE DE PUBLICATION : 8 septembre 2025

Le directeur départemental

Délégation de signature donnée par le directeur départemental de la Marne à la directrice déléguée de l'antenne économique de Châlons-en-Champagne

Vu la délégation de signature donnée par M. Laurent SAHUQUET, directeur régional de la région grand est, le 6 janvier 2025 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Valérie CORRADI, directrice déléguée de l'antenne économique de Châlons-en-Champagne et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Charlotte CAPELLE-UHER, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de l'antenne économique de Châlons-en-Champagne.

Mme Valérie CORRADI reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises des départements constitutifs de la ZRE de Champagne-Ardenne-Reims (Aube, Ardennes, Marne et Haute-Marne) selon la grille de délégation en vigueur au sein de la ZRE, à l'exception des groupes relevant de la direction régionale.

Fait à Reims, le 8 septembre 2025

Olivier SIMON